

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 24 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Michochène de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Étaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Fabienne DUBOS, - MM. Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - M. André PAJOLEC, - Mme Martine PENOT, - MM. Jean-Pierre PRUNAL, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Étaient Absents Excusés : Mme Nathalie CALLE, - MM. Christian DROUAL, - Hervé MICHAUD, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET.

**Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT**

**M. Christian DROUAL donne pouvoir à M. Jean-François BREGER**

**Mme Christine RENAULT-TREGOUET donne pouvoir à M. Jean-Marie LABESSE**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Jean-Claude FOUCRAUT a été élu Secrétaire.

DATE de CONVOCATION  
17 MARS 2015

DATE d'AFFICHAGE  
1<sup>er</sup> AVRIL 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 31  
Votants : 34

**DELIBERATION N°46-2015 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – LANCEMENT DE CONSULTATIONS**

M. Alain GUIHARD, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, souhaite informer les membres du Conseil des démarches qui vont être lancées.

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale d'Arc Sud Bretagne (1<sup>er</sup> SCoT Grenelle du Morbihan), la Communauté de Communes s'est engagée à déployer des politiques sectorielles permettant l'atteinte des orientations suivantes :

- L'affirmation de 2 pôles d'équilibre du territoire : Muzillac et la Roche-Bernard/Nivillac
- Le renforcement du réseau de bourgs et de la complémentarité des équipements proposés
- La valorisation et le renforcement de l'attractivité du territoire et de l'ensemble des communes qui le composent
- Le maintien des dynamiques locales (économiques, sociales, associatives, culturelles, etc.)
- L'amélioration des mobilités et le développement des déplacements alternatifs à la voiture individuelle
- La préservation et la valorisation des patrimoines (naturel, bâti, portuaire, fluvial, etc.)
- La valorisation de l'identité du territoire et de toutes ses composantes
- Le développement des coopérations et partenariats.

Dans cette perspective, la Commission Aménagement du territoire a travaillé sur un plan d'actions qui se traduit notamment par la mise en œuvre de 2 politiques opérationnelles essentielles pour l'équilibre du territoire et de son développement, à savoir :

- Le logement
- La mobilité

Pour le premier axe de travail, une collaboration plus approfondie peut être menée avec l'ADIL du Morbihan en réalisant la majeure partie des travaux du diagnostic (état et analyse du marché du logement, de la vacance, du parcours résidentiel, etc.) en interne par le biais de la convention qui nous lie. Il conviendra, cependant, de se faire accompagner par un cabinet, à l'issue du diagnostic, dans la définition politique des actions que la Communauté souhaitera décliner. Il est à noter que deux points particuliers, dans la démarche, seront réalisés : sur les caractéristiques et la situation des centres-bourgs et par ailleurs l'habitat des personnes âgées et/ou dépendantes.

Pour le second axe de travail, il convient de traiter tous les aspects que recouvre la mobilité : des infrastructures aux pratiques, de l'existant aux développements éventuels au regard des enjeux, des besoins et des possibilités. La démarche nécessite ainsi de s'allouer les services d'une équipe pluridisciplinaire composée de spécialistes en transports, urbanisme, économie des déplacements, inter et multi modalité, statistiques, etc.

Le déploiement de ces deux politiques, en parallèle de celle existante en matière d'économie, viendra ainsi mieux « armer » le territoire afin de répondre aux enjeux de maintien et de renforcement du dynamisme, et participer à la mise en cohérence du triptyque essentiel économie-logement-mobilité sur lequel repose le développement pérenne.

Aussi la réalisation des deux démarches se fera de manière concomitante sur le second semestre 2015 et sur le 1<sup>er</sup> semestre 2016.

Au regard des éléments ci-dessus exposés, et sur l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **AUTORISE**, à l'unanimité, le Président à :

- **ENGAGER** le travail partenarial avec l'ADIL afin de conduire le diagnostic logement,
- **LANCER** la consultation en vue du choix d'un cabinet pour la définition des actions en matière de logement,
- **LANCER** la consultation en vue du choix d'un cabinet pour la réalisation du Plan Mobilités de la collectivité,
- **SOLLICITER** les subventions afférentes, notamment auprès du Conseil Départemental,
- **SOLLICITER** l'ADEME dans le cadre de l'appel à projets « transition énergétique et planification urbaine »,
- **SIGNER** tout document concourant à la bonne mise en œuvre des dossiers.

Pour Extrait Certifié Conforme,  
A Muzillac, le 02/04/15  
Le Président,

